

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 16 décembre 2025 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Danielle Dodier
Siège #2 - Louise Gosselin
Siège #4 - André St-Marseille
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Maurice Bernier

Est absent à cette séance :

Siège #3 - Sébastien Lanctôt

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis public de cette séance extraordinaire d'adoption du budget a été donné le 3 décembre 2025 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire d'adoption du budget, la maire déclare la séance ouverte.

Cette séance extraordinaire d'adoption du budget est convoquée en vertu de l'article no 956 du Code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2026 de cette municipalité.

2025-12-201 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance extraordinaire d'adoption du budget étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2026 et du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Il est proposé par la conseillère Danielle Dodier,
Appuyé par la conseillère Louise Gosselin,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté,

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DES MODALITÉS DE CONVOCATION**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026**
- 4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-12-202 3 - ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026

ATTENDU la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2026;

Il est proposé par le conseiller André St-Marseille,
Appuyée par la conseillère Sarah Carrier,

Et résolu,

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 démontrant des recettes de 2 136 077 \$ et des dépenses de fonctionnement de 2 136 077 \$ le tout réparti de la façon démontrée ci-dessous :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (SOMMAIRE)

REVENUS

	2025	2026
Taxes sur la valeur foncière	1 044 649 \$	1 156 862 \$
Taxes sur une autre base	169 695 \$	169 156 \$
Compensation tenant lieu de taxes	14 445 \$	20 395 \$
Transferts	357 913 \$	72 744 \$
Services rendus	429 985 \$	573 786 \$
Imposition de droits	28 200 \$	27 800 \$
Intérêts	21 550 \$	22 000 \$
Autres revenus	93 153 \$	93 334 \$
Affectations	0 \$	0 \$
Total des revenus et affectations	2 159 590 \$	2 136 077 \$

DÉPENSES

	2025	2026
Administration générale	394 508 \$	403 300 \$
Sécurité publique	193 153 \$	206 356 \$
Transport	514 370 \$	553 920 \$
Hygiène du milieu	268 609 \$	271 079 \$
Santé et bien-être	15 550 \$	16 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	107 908 \$	105 993 \$
Loisirs et culture	278 458 \$	320 685 \$
Frais de financement	12 758 \$	72 558 \$
Autres activités financières	374 276 \$	186 186 \$
Total des dépenses et affectations	2 159 590 \$	2 136 077 \$

Informations supplémentaires	2025	2026
Coutûs assumés par les contribuables de Piopolis		
Quotes-parts MRC du Granit	141 679 \$	147 910 \$
Sécurité incendie (entente intermunicipale)	85 000 \$	94 712 \$
Sûreté du Québec	95 218 \$	98 718 \$
Entente de loisirs (Centre sportif Mégantic et Baie-des-Sables)	28 241 \$	28 343 \$
Remboursement de la dette à long terme	70 822 \$	146 186 \$

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2025-12-203

4 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

ATTENDU la présentation du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis prévoit des investissements globaux de 1 878 492 \$ dans le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028. De ce montant, 1 718 592 \$ d'investissements sont prévus pour l'année 2026.

Il est proposé la conseillère Sarah Carrier,
Appuyée par le conseiller Maurice Bernier,
Et résolu,

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2026-2027-2028.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-204

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter
Maire

Manning

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 16 décembre 2025 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h30 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Danielle Dodier
Siège #2 - Louise Gosselin
Siège #4 - André St-Marseille
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Maurice Bernier

Est absent à cette séance :

Siège #3 - Sébastien Lanctôt

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Un avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 3 décembre 2025. Après la vérification du quorum et de l'avis de convocation à la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2025-12-199

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André St-Marseille,
Appuyé par la conseillère Danielle Dodier,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté,

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DES MODALITÉS DE CONVOCATION**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-01 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LES TARIFICATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-01
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION, LES TARIFICATIONS ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

La conseillère Sarah Carrier donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 13 janvier prochain, sera adopté le projet de règlement intitulé **Règlement numéro 2026-01 établissant les taux de taxation, les tarifications et les conditions de perception.**

Ce projet de règlement a pour objet de régir les taux de taxes sur la valeur foncière, la tarification annuelle pour les services offerts par la Municipalité, le nombre de versements ainsi que le taux d'intérêt pour l'année 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière présente le résumé projet de Règlement 2026-01 établissant les taux de taxation, les tarifications et les conditions de perception :

Prévisions budgétaires 2026 & comparaisons de la taxation

VALEUR IMPOSABLE AU RÔLE D'ÉVALUATION : 187 137 100 \$

TAXES FONCIÈRES (du 100 \$ d'évaluation)

Générale
Sûreté du Québec
Camion déneigement
TOTAL TAXES FONCIÈRES

	2025	2026
Générale	0.6900 \$	0.5518 \$
Sûreté du Québec	0.0711 \$	0.0528 \$
Camion déneigement	0.0188 \$	0.0136 \$
TOTAL TAXES FONCIÈRES	0.7799 \$	0.6182 \$

TAXES DE SERVICES

Ordures résidentielles (\$/bac)
Ordures conteneur de 2 verges
Ordures conteneur de 4 verges
Ordures conteneur de 6 verges

	138 \$	144 \$
	1150 \$	1185 \$
	1755 \$	1808 \$
	2104 \$	2167 \$

Recyclage résidentiel (\$/bac)
Recyclage conteneur de 2 verges
Recyclage conteneur de 4 verges
Plastiques agricoles conteneur de 2 verges
Plastiques agricoles conteneur de 4 verges

Application
des redevances

	5 \$	5 \$
	-	364 \$
	-	N/A
	497 \$	511 \$
	-	877 \$

Matières organiques (\$/bac)
Matières organiques (gros générateur)
Boues (vidange aux 2 ans)
Boues (vidange aux 4 ans)
Boues (vidange annuelle)

	50 \$	50 \$
	--	N/A
	131 \$	126 \$
	65 \$	63 \$
	262 \$	252 \$

AQUEDUC ET ÉGOUTS

Aqueduc fonctionnement réseau 2010 (\$/unité)
Égout fonctionnement réseau 2010 (\$/unité)
Aqueduc et égout règlement d'emprunt 2008-12 (\$/unité)
TOTAL AQUEDUC ET ÉGOUTS

	153 \$	173 \$
	403 \$	357 \$
	397 \$	414 \$
	953 \$	944 \$

Le Conseil décrète que les taxes foncières et toutes les autres taxes ou compensations seront payables en six versements égaux. Le premier versement viendra à échéance le 1er avril 2026, le second versement le 4 mai 2026, le troisième versement le 1er juin 2026, le quatrième versement le 1er septembre 2026, le cinquième versement le 1er octobre 2026 et le sixième versement le 2 novembre 2026.

Le taux d'intérêt applicable aux créances municipales impayées est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal du Québec et devient exigible à l'échéance de chacun des versements de taxes.

Le projet de règlement est déposé.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-200

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, directrice générale
et greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire